

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250306

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET DECLINAISON DE LA SEQUENCE ERC DE L'AMENAGEMENT DE LA STATION D'EPURATION.

Madame le Maire rappelle que notre maître d'œuvre, EAU+01, dirigée par Monsieur Desbiolles, a lancé une consultation pour les inventaires écologiques ainsi que pour l'analyse des impacts et mesures associés au projet de renouvellement de la STEP de Priay.

Une seule entreprise sur quatre consultée à répondu à l'offre. Il s'agit de l'entreprise SAGE Environnement.

L'offre de l'entreprise Sage Environnement représente un coût 24 050.00 € HT, soit 28 860.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,
ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-  **VALIDE** l'offre de l'entreprise SAGE Environnement, d'un montant de 24 050.00 € HT, soit 28 860.00 € TTC.
-  **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Pour copie conforme
Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT

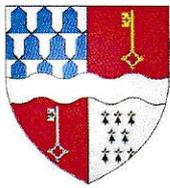


Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-20250306-DE

Date de télétransmission : 27/03/2025

Date de réception préfecture : 27/03/2025

177 Grande rue de la Côtière - 01160 PRIAY - ☎ 04 74 35 67 25 - ✉ : secretariat@priay.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250307

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ain du 5 novembre 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Priay,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-  **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget communal.
-  **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

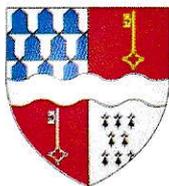
Pour copie conforme

Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT



Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-20250307-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025



- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET COMMUNAL

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'après avoir approuvé le CFU pour le budget de la Commune, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent ou déficit 2024	214 202.88 €	-66 872.78 €
Report 2023	93 048.11 €	0.00 €
Résultat de clôture 2024	+307 250.99 €	-66 872.78 €
Restes à réalisés 2024 (RAR)		-75 896.65 €
Besoin de Financement (1068)	- 142 769.43 €	142 769.43 €
Résultat (002) reporté	164 481.56 €	

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

📌 **DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :**

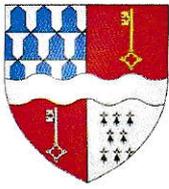
- ✍ 142 769.43 € au compte 1068 « affectation à l'investissement »
- ✍ 164 481.56 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ✍ -66 872.78 € au compte 001 « déficit » d'investissement reporté ».

Pour copie conforme

Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT

Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-D20250308-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250309

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025
Date d'affichage : 17/03/2025
Membres en exercice : 17

Présents : 12
pouvoir : 02
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ain du 5 novembre 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Priay – budget annexe Assainissement,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

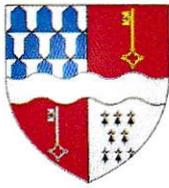
-  **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Assainissement.
-  **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le 24 mars 2025

Le Maire
Fabienne CHARMETANT



Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-20250309-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 27/03/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250310

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'après avoir approuvé le CFU pour le budget de la Commune, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent ou déficit 2024	2 207.52 €	188 312.78 €
Report 2023	77 400.20 €	0.00 €
Résultat de clôture 2024	+79 607.72 €	-66 872.78 €
Restes à réalisés 2024 (RAR)		-830 785.95 €
Besoin de Financement (1068)	- 79 607.72 €	79 607.72 €
Résultat (001) reporté	0.00 €	188 312.78 €

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✚ **DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :**

- ✘ 79 607.72 € au compte 1068 « Part affectée à l'investissement »
- ✘ 188 312.78 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Pour copie conforme

Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT

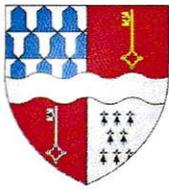
Charmetant

Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-D20250310-DE

Date de télétransmission : 28/03/2025

Date de réception préfecture : 28/03/2025

177 Grande rue de la Côtière – 01160 PRIAY – ☎ 04 74 35 67 25 – ✉ : secretariat@priay.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250311

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2025

Madame le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal, chaque année dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Elle propose de maintenir les taux 2024, soit :

- Taxe d'habitation : 9.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.08 %

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✚ **ACCEPTE** le maintien des taux 2025 de la fiscalité locale, comme suit

- Taxe d'habitation : **9.80 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **26.96 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **42.08 %**

✚ **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour copie conforme

Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT



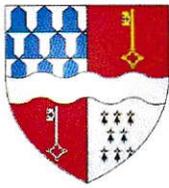
Accusé de réception en préfecture

001-210103149-20250327-20250311-DE

Date de télétransmission : 27/03/2025

Date de réception préfecture : 27/03/2025

177 Grande rue de la Côtière - 01160 PRIAY - ☎ 04 74 35 67 25 - ✉ : secretariat@priay.com



**- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
Séance du 24 mars 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
Date d'affichage : 17/03/2025
Membres en exercice : 17

Présents : 12
pouvoir : 02
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui s'établit de la façon suivante :

✓ Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 169 923.56 €
✓ Dépenses et recettes d'investissement :	474 840.36 €

**Le Conseil Municipal,
ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✚ **APPROUVE** le budget primitif 2025 ainsi établi.

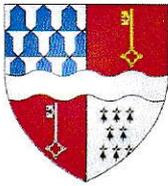
Pour copie conforme
Le 24 mars 2025

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT



Charmetant

Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-D20250312-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

20250313

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du 24 mars 2025

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Membres en exercice : 17

Présents : 12

pouvoir : 02

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne CHARMETANT, Maire,

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Frédérique SEVE, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Liliane DELOYE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Olivier LEVEQUE, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Marcelle MOREL procuration à Daniel JANIN

Excusé : Salem BENNACER.

Absents : Géraldine LANDES, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget assainissement primitif 2025 qui s'établit de la façon suivante :

✓ Dépenses et recettes de fonctionnement :	87 177.38 €
✓ Dépenses et recettes d'investissement :	976 006.50 €

Le Conseil Municipal,
ENTENDU l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget assainissement primitif pour l'année 2025, ainsi établi.

Le Maire,
Fabienne CHARMETANT



Pour copie conforme
Le 25 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103149-20250324-D20250313-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025